

TRAITÉ DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS

Expéditeur : le BUREAU INTERNATIONAL

PCT

NOTIFICATION CONCERNANT LA
REPRÉSENTATION

(instruction administrative 425 du PCT)

Destinataire :

Date d'expédition <i>(jour/mois/année)</i>	
Demande internationale n°	Date du dépôt international <i>(jour/mois/année)</i>
Déposant	

1. Le Bureau international donne acte de la réception du document indiqué ci-dessous contenant :

- un pouvoir
- une révocation du pouvoir
- une renonciation à la désignation

2. La présente notification, à laquelle est jointe une copie du document indiqué ci-dessus, est envoyée au destinataire en sa qualité :

- d'office récepteur
- d'administration chargée de la recherche internationale
- d'administration chargée de l'examen préliminaire international

Bureau international de l'OMPI 34, chemin des Colombettes 1211 Genève 20, Suisse	Fonctionnaire autorisé
n° de télécopieur +41 22 338 82 70	n° de téléphone +41 22 338 XX XX